

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINSOBRES**

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU 23 MARS 2016**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 mars 2016, s'est réuni sous la présidence de Madame MONIER Marie-Pierre, Maire, le 23 mars 2016, à 18 heures 30.

Présents : M. CREPIN, A.M. CORRAND, A. FULCHIRON, F. TESTE, M. VALLOT, C. SOMAGLINO, M. GUERRE, R. MONTAGNIER, G. PIOLLET, C. TORTEL, S. BOREL, J. MOUTON

Absents excusés : D. ROUSSET, L. AUTRAND

Pouvoir de : D. ROUSSET à M. VALLOT, L. AUTRAND à C. SOMAGLINO

Secrétaire de séance : S. BOREL

Mme le Maire précise que le procès-verbal de la séance du 9 mars 2016 sera approuvé à la prochaine séance étant en cours de correction.

Délibération n° 18-23/03/2016

EXONERATION D'UN MOIS DE LOYER A L'EPICERIE « FRAICHEUR DES VIVRES »

Mme le Maire rappelle que lors d'une précédente séance, la question d'exonérer d'un mois de loyer l'épicerie avait été évoquée et il restait à prendre la délibération..

Mme le Maire donne lecture du projet de délibération.

« Mme le Maire propose aux conseillers municipaux d'exonérer le gérant de l'épicerie « Fraîcheur des Vivres » du paiement du loyer d'avril 2016 étant donné la situation financière difficile de ce commerce.

Les membres du conseil municipal conscients des difficultés financières du gérant de l'épicerie »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'exonérer le gérant de l'épicerie « fraîcheur des vivres » du paiement du loyer d'avril 2016 soit la somme de 540 € HT soit 648 € TTC étant donné la situation financière difficile de ce commerce.

CHARGE le Maire de mener à bien cette décision.

Mme le Maire remercie Mme MAURIN Joëlle, Inspectrice des Finances Publiques, pour son accompagnement et son aide ainsi que C. SOMAGLINO et A. RIGNON pour le travail effectué.

Elle explique que cette séance est réservée à la présentation et au vote des comptes administratifs 2015 (M14 et M49), à l'approbation des comptes de gestion du Receveur

Municipal, des délibérations d'affectation des résultats M14, M49, du vote des taux d'imposition des taxes locales et du vote des budgets primitifs 2016 (M14, M49).

M. le Maire rappelle qu'il y eu une précédente réunion de travail le 09.03.2016 et une réunion de la commission des finances le 14.03.2016 qui ont permis de prendre connaissance des comptes budgétaires de l'exercice 2015 (M14, M49), de l'affectation des résultats et de la préparation des budgets primitifs (M14, M49).

Il est remis un petit fascicule à chacun dans lequel se trouve les résultats des comptes budgétaires 2015 (M14, M49), les restes à réaliser 2015 (M14, M49), les délibérations d'affectation des résultats incluant les déficits et bénéfices de l'exercice précédent, le détail des subventions allouées aux associations, les taux des contributions directes, les états de la dette et les nouvelles propositions en fonctionnement et investissement 2016 (M14, M49).

COMpte ADMINISTRATIF 2015 – M14

Mme le Maire donne la parole à Mme MAURIN qui propose d'annoncer les sommes au niveau du chapitre et non ligne par ligne des sections de fonctionnement afin que la présentation reste vivante. Les chiffres ont déjà été vus. Il reste entendu que des explications complémentaires seront données à la demande surtout s'il y a une différence entre le prévu et le réalisé.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	PREVU	REALISE
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	297 150,00	253 124,02
012 CHARGES DE PERSONNEL	400 500,00	400 492,60
014 ATTENUATION DE PRODUITS	124 648,00	124 648,00
023 VIREMENT A LA SECTION INV.	596 654,79	0
042 OPERATIONS D'ORDRE	4 983,00	4 983,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	137 216,52	120 027,47
66 CHARGES FINANCIERES	30 600,00	30 594,10
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 452,00	6 252,00
TOTAL	1 598 204,31	940 121,19

FONCTIONNEMENT RECETTES	PREVU	REALISE
002 EXCEDENTS ANTERIEURS	447 535,31	0
6419 REMBOURS. PERSONNEL	5 000,00	2 470,61
722 TRAVAUX EN REGIE	40 000,00	39 858,01
70 PRODUITS DOMANIAUX	14 750,00	14 135,72
73 IMPOTS ET TAXES	751 081,00	751 157,00
74 DOTATIONS, SUBV.	268 838,00	287 844,46
75 REVENUS DES IMMEUBLES	71 000,00	75 094,05
76 PRODUITS FINANCIERS	0	7,40
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	1 102,57
TOTAL	1 598 204,31	1 171 669,82

Soit un excédent de 231 548,63

Les dépenses d'investissement s'énumèrent ainsi :

Emprunts (capital)	31 772,21
Plans urbanisme	43,80
Frais d'études (ALSH, secteur de la Bane, CAUE)	15 606,00
Frais d'insertion (annonces)	854,67
Logiciels secrétariat, ALSH	3 012,16
Subvention d'équipement M49	150 000,00
Acquisition terrain M. Bertrand	1,00
Matériel (battant cloche de l'église)	1 272,00
Fourniture et borne wifi gîtes	2 328,00
Matériel et outillage d'incendie (1 extincteur/sanitaire foot)	101,35
Autre matériel (illuminations, débroussailleuse...)	4 248,88
Matériel de transport (piaggio porter)	4 300,00
Matériel de bureau (unité centrale processeur)	592,01
Mobilier (armoire réfrigérante, chaises, meuble...)	7 373,77
Autre matériel (cintreuse hydraulique, 2 stores)	4 294,80
Fourniture et pose d'un jardin du souverain	4 800,00
Réfection mur soutènement + toilettes publiques	81 282,00
Aménagement VRD rues Tripot/Barriou (plan topo.)	1 320,00
Carrelage le bistrot + contrôle	22 449,60
Travaux EP esthétique	5 129,90
Plan topographique état des lieux ALSH	720,00
Honoraires dossiers autorisation travaux locaux	1 350,00
Eclairage public (remplacement des lampes)	82 039,32
Opérations d'ordre	
<i>Travaux en régie</i>	<i>39 858,01</i>
<i>Régularisation d'études anciennes</i>	<i>0,03</i>

Soit un total de 464 749,51

INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	816 890,63	464 749,51
RECETTES	816 890,63	207 662,46
	Soit un déficit de	257 087,05

Les recettes réalisées 2015 enregistrées sont les suivantes :

Résultat 2014 à affecter	122 380,81
FC TVA (TVA travaux 2014)	33 738,67
Taxe d'aménagement	7 727,99
Dons et legs (paroisse/vitraux de l'église)	865,00
Réserve parlementaire (vitraux de l'église)	5 000,00
Subventions :	
• Mur de soutènement parking de la mairie	23 801,00
• EP (chemin des Magnanarelles) solde	879,96
• Réfection des vitraux de l'église	8 286,00
Opérations d'ordre de transfert	4 983,00
Opérations patrimoniales	0,03

Soit un total de 207 662,46

Ce qui permet de dégager le résultat de l'exercice 2015 :

Excédent de fonctionnement : 231 548,63

Déficit d'investissement : 257 087,05

Après toutes les explications, Mme le Maire propose de sortir au moment du vote et laisse la parole à C. SOMAGLINO, 1^{er} adjoint qui fait procéder au vote :

Le vote donne le résultat suivant :

Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 2

Les restes à réaliser 2015 s'élèvent à la somme de 17 000 € en dépenses réservées au paiement de factures pour les frais d'études et de maîtrise d'œuvre.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le compte de gestion du Receveur Municipal 2015 reçoit l'approbation de tous les membres du Conseil Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2016 – M14

Mme le maire laisse la parole à Mme MAURIN qui propose le projet de budget primitif 2016 en tenant compte des résultats de l'exercice 2015, du produit des 4 taxes directes locales résultat du vote des taux et des programmes de travaux en cours ou à prévoir :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	316 650,00
012	Charges de personnel	437 228,00
014	Prélèvement GIR (garantie ind. de ressources)	118 539,00
65	Autres charges de gestion courante	135 811,56
66	Charges financières	29 195,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
6811	Amortissements	5 600,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 044 523,56
023	Virement à l'investissement	567 171,52

TOTAL GENERAL 1 611 695,08

Ensuite, Mme MAURIN propose d'examiner les recettes.

RECETTES

013	Atténuation de charges	10 000
70	Produits domaniaux	12 311
72	Travaux en régie	65 000
73	Impôts et taxes	778 894

74	Dotations, subventions	359 874
75	Produits de gestion courante	73 000
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 299 079
002	Excédent reporté	312 616,08

TOTAL GENERAL	1 611 695,08
----------------------	---------------------

La différence entre les recettes et les dépenses permet d'effectuer un virement à la section d'investissement de 567 171,52.

INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 108 874,38
RECETTES	1 108 874,38

En investissement dépenses, s'inscrivent les projets suivant :

Révision Plan Local d'Urbanisme	15 000,00
Etudes CAUE et autres	20 000,00
Subvention d'équipement au SDED	15 000,00
Acquisition terrains (MM. MEYER, TATON, AFR)	30 000,00
Extincteurs (3)	300,00
Mobilier (télévisions/gîtes), matériel	5 700,00
Aménagement de terrain	6 500,00
Aménagement VRD rues du Tripot/Barriou	282 500,00
Enfouissement câbles aériens FT (temple)	650,00
Remplacement menuiseries bâtiments communaux	149 735,00
Étanchéité de la terrasse au petit bistrot	3 150,00
Aménagement terrain multisports	60 000,00
Installation de toilettes au temple	2 500,00
Travaux divers	53 196,52
Opération d'ordre	
Travaux en régie	65 000 ,00

TOTAL DES INVESTISSEMENTS	709 231,52
----------------------------------	-------------------

Emprunt (remboursement capital)	33 175,00
---------------------------------	-----------

TOTAL	742 406,52
--------------	-------------------

Déficit investissement 2015	349 467,86
Restes à réaliser 2015	17 000,00

TOTAL	1 108 874,38
--------------	---------------------

En investissement recettes, s'inscrivent les sommes de :

FC TVA (TVA encaissé travaux 2015)	43 527,00
<i>Subventions du Département</i>	

• EP (remplacement des lampes)	13 673,00
• Menuiseries, accessibilité, aménagement VRD rues Tripot et Barriou, espace de jeux	92 435,00
• Réserve parlementaire (menuiseries)	20 000,00
Opération d'ordre de transfert	
• Amortissement des logiciels	5 600,00
021 Virement de fonctionnement	567 171,52

TOTAL **742 406,52**

Résultat à affecter (1068) 366 467,86

TOTAL	1 108 874,38
--------------	---------------------

Le vote donne le résultat suivant : Pour : 12 Contre 0 Abstention : 3

R. MONTAGNIER cite :

« je m'abstiens car vos choix sont fidèles à votre programme, par ailleurs validé par les électeurs qui vous ont choisi. Mais, notre équipe ayant d'autres priorités, notamment investir dans des projets qui pourront rapporter à la commune, car nous pensons que les subventions seront de plus en plus rares, nous n'adhérons pas à vos choix ».

Par exemple, l'aménagement du terrain multisports n'entrerait pas dans notre programme comme priorité. Il demande des explications par rapport à la parcelle AL 12 et le gîte non terminé.

Mme le Maire répond que les programmes d'investissement ne présentent pas de surprise, que les travaux ont déjà été discutés en conseil municipal ou engagés les années précédentes (exemple : aménagement des rues Tripot/Barriou, remplacement des menuiseries des bâtiments communaux, les études pour la révision du PLU...) et en conséquence, sont budgétisés. S'agissant du dossier des menuiseries, les élus souhaitent réaliser des économies d'énergie pour cela les portes et fenêtres de l'école, de la salle polyvalente et de la salle du 3^{ème} âge (baies vitrées) seront changées.

S. BOREL souligne que la gestion est bonne.

Mme le Maire indique qu'elle est sensible à leur commentaire sur la gestion et les en remercie.

M. VALLOT répond que le dossier de la parcelle AL 12, est en cours et que des informations seront données prochainement.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – M14

Après approbation du compte administratif 2015, le CM décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice soit **679 083,94** : en réserves (compte 1068) à la section d'investissement 2016 la somme de **366 467,86** et la somme de **312 616,08** en excédent reporté à la section de fonctionnement du budget primitif 2016 (compte 002).

La délibération d'affectation du résultat est votée comme suit :
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition de référence 2015 à savoir :

Taxe d'habitation	14,35
Taxe foncière (bâti)	9,00
Taxe foncière (non bâti)	58,16
CFE (cotisation foncière des entreprises)	21,17

Et, propose cette année de ne pas augmenter les taux (en 2015, la taxe foncière bâti de **7,34 % a été portée à 9 %**. Elle rappelle que les taux sont bas et inférieurs à ceux des communes de la même strate.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales.

Le vote donne le résultat suivant : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Mme le Maire donne la liste des subventions aux associations ligne par ligne et explique la raison quand il y a une baisse par rapport à l'année dernière ou une augmentation. Dans le cadre de l'examen des dossiers de demande de subventions des associations, il a été tenu compte des documents obligatoires fournis ainsi que de la situation financière de chaque association. Les conseillers considèrent que des réserves importantes ne sont pas nécessaires en dehors d'un fond de fonctionnement.

CULTURE

Abeille Vinsobraise	2 000,00
Comité des Fêtes	2 000,00
Bibliothèque Municipale	1 500,00
Ecole de musique	1 400,00
TOTAL	6 900,00

SOCIAL / SANTE

Cantine scolaire	31 700,00
Le temps de vivre	300,00
ADMR les Oliviers	1 450,00
Planning familial	140,00
Assoc. Locale d'Urgence	170,00
Amitié et présence	150,00
TOTAL	33 910,00

EDUCATION

Prévention Routière	106,00
M.F. Richerenches (3 élèves)	120,00
Coopérative scolaire	4 500,00
TOTAL	4 726,00

SPORT

ACCA	600,00
Boules (la longue)	600,00
La Fanny (pétanque)	600,00
TOTAL	1 800,00

ADMINISTRATION / DIVERS

CATV	0
SPA de Piégon	538,56
Contes et rencontres	50,00
Groupements des communes aux noms burlesques	125,00
ANEV	160,00
Mare Nostrum	200,00
Voix de Fêtes	900,00
Comité accueil réfugiés irakiens	800,00
TOTAL	2 773,56

TOTAL GENERAL	50 109,56
----------------------	------------------

Mme le Maire précise que le CATV n'a pas de subvention de la commune cette année mais percevra la somme de 6 000 € pour la balade gourmande via la CCVE (somme déduite des 25 000 € de la taxe de séjour à encaisser).

Mme le Maire explique qu'il y a eu une rencontre avec les responsables de la cantine. La cantine n'a pas de trésorerie, a du faire face à des dépenses imprévues notamment de personnel (remplacement).

Mme MAURIN précise qu'une convention doit être signée avec la cantine pour que la Trésorerie puisse verser la subvention.

S. BOREL pose la question si l'association "Voix de Fêtes" est bien une association loi de 1901 du fait des manifestations payantes et s'étonne que la subvention de cette association soit plus du double par rapport à l'année dernière.

Mme le Maire répond que l'année dernière, il avait eu un engagement d'achat de matériel qui n'a pas été réalisé et que Voix de Fêtes est bien une association loi de 1901.

M. VALLOT répond que toutes les manifestations ne sont pas payantes mais fait remarquer que la commune laisse la salle des fêtes gratuitement à leur disposition.

R. MONTAGNIER pose la question par rapport au matériel promis, si l'an prochain, nous reviendrons à la subvention de l'année d'avant sachant que quand une porte est entrouverte, il est difficile de faire marche arrière ?

Mme le Maire répond que chaque année, les montants alloués aux subventions sont étudiés.

S. BOREL s'étonne du montant alloué au Comité des Fêtes. Cette somme ne permettra pas de mettre en place les manifestations prévues. L'association n'a pas vocation à faire des bénéfices quand il s'agit d'animations pour les vinsobraises et vinsobrais.

Mme le Maire indique que les lotos organisés par le Comité des Fêtes sont déficitaires de façon importante et que normalement les lotos sont organisés pour gagner de l'argent. Par ailleurs, pour les repas, comme pour toutes les autres associations de la commune, ils doivent s'autofinancer.

Mme MAURIN demande s'il y a des présidents ou membres d'associations parmi les conseillers.

M. VALLOT précise qu'elle est trésorière de l'école de musique. S. BOREL indique qu'elle est trésorière de la Fanny et vice-présidente du Comité des Fêtes. G. PIOLLET fait parti de l'Abeille Vinsobraise.

Mme MAURIN indique qu'il serait préférable aux membres du bureau concerné de ne pas prendre part au vote quand il s'agit de leur association.

Mme le Maire propose propose que les subventions soient votées en ces termes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – M49

Mme MAURIN annonce les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2015 du service eau et assainissement de la commune. Les excédents et déficits de l'année antérieure sont rappelés. Chaque article fait l'objet de l'explication adéquate.

EXPLOITATION	PREVU	REALISE
DEPENSES	93 573,32	83 937,40
RECETTES	93 573,32	100 953,19
	Soit un excédent de 17 015,79	
Les dépenses s'énumèrent ainsi :		
Assistance technique Satèse, annonces		2 396,80
Participation au Dép. (périmètre de protection)		3 850,00
Intérêts des emprunts (2)		20 272,20
Admission en non-valeur (titre36/2007)		40,00
Opération d'ordre - Amortissements		57 378,40
Les recettes enregistrées sont :		
Redevance eau, assain., branchements		75 994,08
Produits exceptionnels		170,44
Prime pour la station d'épuration		10 788,67
Amortissement subventions		14 000,00
INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	807 488,00	179 722,85
RECETTES	807 488,00	467 404,56
	Soit un excédent de 287 681,71	

M. MAURIN précise le montant des travaux :

Aménagement de la rue Reynarde,	37 157,21
Frais d'études (DSP)	11 520,00
Construction STEP	56 867,34
Régularisation subvention	25 500,00
Opérations d'ordre	
Amortissement subventions	14 000,00
Réintégration études STEP	20 064,05
 Les 2 échéances en capital s'élèvent à	 14 614,25

Le détail des recettes se présente comme suit :

Excédent 2014 reporté	29 127,11
Subventions (Dép., DETR, Agence de l'Eau)	210 835,00
Subvention d'Equipement M14	150 000,00
Opération d'ordre	
Amortissements	57 378,40
Opération patrimoniale (réintégration études STEP)	20 064,05

Il est rappelé que les restes à réaliser 2014 - soit la somme de 37 158 ont permis de terminer les travaux d'aménagement de la rue Reynarde.

Après toutes les explications données, Mme le Maire propose de sortir au moment du vote et laisse la parole à C. SOMAGLINO, 1^{ème} Adjoint, et procède au vote.

Le vote donne le résultat suivant : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le compte de gestion du Receveur Municipal 2015 reçoit l'approbation de tous les membres du Conseil Municipal.

BUDGET PRIMITIF 2016 – M49

Mme MAURIN présente la proposition de budget du service eau et assainissement.

EXPLOITATION

DEPENSES

011 Charges	3 000,00
66 Intérêts emprunt	19 650,00
Opération d'ordre -Amortissements	60 800,00
023 Virement à l'investissement	29 878,71

TOTAL	113 328,71
--------------	-------------------

RECETTES

704 Droits de branchements	3 000,00
70 Surtaxe eau et assain.	69 000,00
74 Prime pour la station d'épuration	10 000,00
002 Excédent exploitation 2015	5 301,71
Opération d'ordre – transfert entre section	
Transfert des subventions	26 027,00

TOTAL	113 328,71
--------------	-------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

1641 Capital emprunt	15 250,00
20-23 Restes à réaliser 2015	315 000,00
2031 Bureau d'études DSP	3 600,00
2313 Construction de la STEP	1 121 110,71
2315 Aménagement rues Tripot/Barriou	197 540,00
Opération d'ordre – transfert entre section	
Amortissements (subventions)	26 027,00
Intégration de la TVA des travaux STEP	95 000,00

TOTAL	1 773 527,71
--------------	---------------------

RECETTES

001 Excédent inv. reporté 2015	295 712,60
1068 Excédent inv. reporté	19 287,40
131 Agence de l'Eau	249 889,00
DETR	78 750,00
Conseil Départemental	114 210,00
1641 Emprunt Caisse d'Epargne	735 000,00
2762 Récupération TVA des travaux STEP	95 000,00
Opération d'ordre - Amortissement	60 800,00
Intégration de la TVA des travaux STEP	95 000,00
021 Virement fonctionnement	29 878,71

TOTAL	1 773 527,71
--------------	---------------------

Après cette présentation détaillée de proposition de budget, le Conseil Municipal procède au vote qui donne le résultat suivant :

Le vote donne le résultat suivant : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – M49

Après approbation des comptes 2015, le CM décide par 15 voix d'affecter la somme de 24 589,11 (excédent d'exploitation) soit la somme de 19 287,40 au compte 1068 en recettes d'investissement et la somme de 5 301,71 au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget primitif 2016.

Le vote donne le résultat suivant : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Avant de clore cette séance, Mme le Maire réitère ses remerciements à Mme MAURIN pour sa grande disponibilité aux communes, son attachement à la ruralité et précise qu'il s'agit de la dernière séance du conseil municipal en sa présence étant donné son départ à la retraite en milieu d'année. Mme le Maire ainsi que tous les conseillers lui souhaitent une excellente retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Signature des élus :

Le Maire,
Marie-Pierre MONIER

M. CREPIN

A.M. CORRAND

A. FULCHIRON

F. TESTE

M. VALLOT

C. SOMAGLINO

M. GUERRE

R. MONTAGNIER

G. PIOLLET

C. TORTEL

S. BOREL

J. MOUTON

D. ROUSSET
(absente/pouvoir à M. VALLOT)

L. AUTRAND
(absent/pouvoir à C. SOMAGLINO)

